

AVENANT A LA GARANTIE

Documents à produire dans le cas d'une déclaration d'avenant à la garantie financière (modification du montant)

- [Le formulaire de modification de carte complété et signé](#) (PEUT ÊTRE SAISI EN LIGNE)
- Copie de la carte professionnelle** lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture.
- Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France** : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.
- Redevance** pour l'instruction et la mise à jour de la carte professionnelle sur le fichier national : 68 € à l'ordre de la CCIT DE LA MARNE (Arrêté du 10 février 2020)
- Attestation de garantie financière**, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant (Une attestation différente pour chaque activité).

Autres changement n'entraînant pas de modification de la carte

Avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :

- Copie de l'avenant certifiée conforme à l'original

Cessation de garantie financière :

- Restitution de la carte professionnelle.

Suspension, l'expiration ou la dénonciation du contrat d'assurance :

- Restitution de la carte professionnelle.

Changement du directeur de l'établissement principal ou du siège :

- Les pièces de l'aptitude professionnelle, voir « pour une première demande ».
- Copie d'une pièce d'identité.

Contact : sur Rendez-vous

CCIT DE LA MARNE

Isabelle BOULHAUT

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

(Arrondissements de Châlons-en-Champagne,

Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)

42 rue Grande Etape – CS 90533

51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS

(Arrondissements de Reims et Epernay)

5 rue des Marmouzets – CS 60025

51070 Reims Cedex

immobilier@marne.cci.fr

Tél 03 26 50 62 47